



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 12 JANVIER 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS

CONVOICATIONS

Yohan MONTES (CASTRES OLYMPIQUE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Rochelais / Castres Olympique du 7 janvier 2017 (J16 TOP 14), **Monsieur Yohan MONTES est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 25 janvier 2017.**

Monsieur Yohan MONTES est suspendu dans l'attente de cette audience.

COLOMIERS RUGBY PRO / C.S. BOURGOIN JALLIEU RUGBY : A l'occasion de la rencontre Colomiers Rugby Pro / C.S. Bourgoin Jallieu Rugby du 6 janvier 2017 (J16 PRO D2), une bagarre ayant impliquée des joueurs des deux équipes a été signalée par le représentant fédéral désigné sur la rencontre.

Colomiers Rugby Pro et le C.S. Bourgoin Jallieu Rugby sont convoqués par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 25 janvier 2017.

SECTION PALOISE BEARN PYRENEES : A la suite du report de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / LOU Rugby, initialement prévue le 7 janvier 2017 (J16 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a été saisie par le Président de la LNR aux fins d'examen de ce dossier en application des procédures de la LNR relatives à la prévention des reports de match.

La Section Paloise Béarn Pyrénées est convoquée par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 1^{er} février 2017.

.../...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DECISIONS

Delon ARMITAGE (LOU RUGBY) : A la suite de sa citation lors de la rencontre LOU Rugby / Union Bordeaux-Bègles du 30 décembre 2016 (J15 TOP 14), Monsieur Delon ARMITAGE est **suspendu 2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le bras* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Delon ARMITAGE avec le LOU Rugby, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 12 février 2017 inclus.

Monsieur Delon ARMITAGE sera donc requalifié à compter du 13 février 2017.

Louis-Benoît MADAULE (UNION BORDEAUX-BÈGLES) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres A.S.M. Clermont Auvergne / Union Bordeaux-Bègles du 17 septembre 2016 (J5 TOP 14), Section Paloise Béarn Pyrénées / Union Bordeaux-Bègles du 1^{er} octobre 2016 (J7 TOP 14) et Montpellier Hérault Rugby / Union Bordeaux-Bègles du 6 janvier 2017 (J16 TOP 14), Monsieur Louis-Benoît MADAULE est **suspendu pour une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 22 janvier 2017 et prendra fin le 29 janvier 2017.

Monsieur Louis-Benoît MADAULE sera donc requalifié à compter du 30 janvier 2017.

Antoine FOURNIER (STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / A.S. Béziers Hérault du 28 octobre 2016 (J9 PRO D2), Oyonnax Rugby / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 3 novembre 2016 (J10 PRO D2), Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / Sporting Union Agen Lot-et-Garonne du 5 janvier 2017 (J16 PRO D2), Monsieur Antoine FOURNIER est **suspendu pour une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 11 janvier 2017 et prendra fin le 15 janvier 2017.

Monsieur Antoine FOURNIER sera donc requalifié à compter du 16 janvier 2017.

Arthur JOLY (SPORTING UNION AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Sporting Union Agen Lot-et-Garonne / S.A. XV Charente du 21 octobre 2016 (J8 PRO D2), Oyonnax Rugby / Sporting Union Agen Lot-et-Garonne du 27 octobre 2016 (J9 PRO D2), Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / Sporting Union Agen Lot-et-Garonne du 5 janvier 2017 (J16 PRO D2), Monsieur Arthur JOLY est **suspendu pour une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 11 janvier 2017 et prendra fin le 13 janvier 2017 inclus.

Monsieur Arthur JOLY sera donc requalifié à compter du 14 janvier 2017.